

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LA CHAZE DE PEYRE

Séance du 29 juin 2016

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 27/06/2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRAS

Présents : 11

Présents : Denis GRAS, Michelle BASTIDE, François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, Marcelle ROUQUET, Jean-Philippe MACHARD, Catherine REVERSAT-PINTENET

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Michelle BASTIDE

Objet: PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE - DE_16_06_29_02

Le Conseil Municipal ;

VU la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), notamment l'article 65-III,

Considérant l'arrêté n° PREF - BRCL - 2016 - 161 - -0008 du 9 juin 2016 portant projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des Hautes Terres, de l'Aubrac Lozérien et de la Terre de Peyre, étendue à la commune des Monts Verts,

Considérant le seuil minimum du nombre d'habitants des nouvelles communautés de communes fixé à 5000 habitants pour le département de la Lozère,

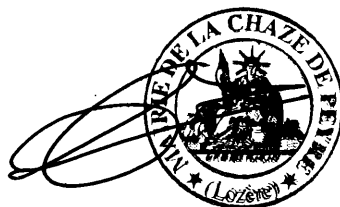
Considérant l'avis favorable de la CDCI en date du 3 juin 2016,

D É L I B È R E :

Article unique : APPROUVE le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes des Hautes Terres, de l'Aubrac Lozérien et de la Terre de Peyre, et de la commune des Monts Verts,

Pour extrait conforme. Le Maire, Denis GRAS

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/07/2016 048-214800476-20160629-DE_16_06_29_02-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/07/2016
et publié ou notifié
le 04/07/2016